

**Fiche de poste à profil n°6**

**Conseiller Pédagogique ASH**

Membres du service de l’école inclusive, les deux conseillers pédagogiques ASH sont placés sous l’autorité hiérarchique de l’Inspecteur de l’Education nationale chargé de la circonscription ASH dont ils sont les collaborateurs directs.

**Texte de référence :**

BO n°30 du 23 juillet 2015 – Circulaire n°2015-114 du 21 juillet 2015 relative aux missions de conseiller pédagogique

**Missions générales du CPC ASH :**

Les missions s’exercent dans le 1er et le 2nd degré, dans les unités d’enseignements des établissements spécialisés ainsi que dans des milieux variés (pénitentiaires par exemple).

Les missions du conseiller pédagogique ASH s’articulent autour de quatre axes principaux :

* Suivi des dossiers concernant le pilotage pédagogique de la circonscription ASH :

- Elaborer des outils d’aide au pilotage de la circonscription ASH : documents de synthèse, documents de communication internes et externes

- Assurer le suivi de certains dossiers de circonscription.

- Participer à la coordination du travail des membres de l’équipe de circonscription.

* Accompagnement pédagogique des enseignants :

- Aider les jeunes enseignants nommés sans formation dans les structures et dispositifs relevant de l’ASH.

- Apporter une aide pédagogique aux enseignants du département dans leur pratique quotidienne de la classe pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

- Accompagner les enseignants de l’ASH dans le cadre de la préparation au CAPPEI.

* Contribution à la formation :

- Concevoir et animer des actions de formation auprès des enseignants spécialisés ou non.

- Participer à la formation des stagiaires CAPPEI.

- Animer des actions de formation auprès des AESH.

- Participer aux groupes départementaux

* Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative :

- Sensibiliser le milieu scolaire à l’école inclusive

- Participer aux liaisons entre les différents partenaires et suivi des projets mis en place.

- Suivre le déploiement des dispositifs des établissements médico-sociaux.

**Connaissances et capacités demandées :**

* Connaitre le système éducatif français, les programmes de l’école et les orientations actuelles de l’école inclusive.
* Connaitre des approches adaptées pour les élèves à besoins éducatifs particuliers du 1er et 2nd degré
* Animer des formations
* Maîtriser les outils usuels d’enseignement, de communication et numérique.
* Posséder de bonnes qualités relationnelles, le sens de la communication et du travail d’équipe.

**Modalités d’exercice :**

Le CPC ASH intervient sur l’ensemble du département.

Une prévalence premier degré sera donnée à l’un des postes de conseiller pédagogique et une prévalence second degré à l’autre.

Le besoin de continuité du service nécessite une grande disponibilité. Le calendrier et le temps hebdomadaire de travail sont ceux d’un enseignant « hors de la présence des élèves ».

Ce poste d’adresse aux enseignants titulaires du CAPPEI et du CAFIPEMF.

**Modalités de recrutement :**

Les candidats intéressés devront impérativement prendre contact avec Monsieur PHILIPPE Cyrille, Inspecteur de l’Education nationale chargé de l’ASH et adresser un courrier motivé à la Direction académique des services départementaux de l'Education nationale de l'Indre (DE). Ils seront ensuite entendus par une commission.